



Jeux de ballon dans la rue sous fenêtres résidents

Par Julie Ann

Bonsoir.

J'aimerais obtenir des informations concernant la législation relative à des "jeux de ballons sous les fenêtres de résidents" en centre ville.

La mairie a piétoniser une rue qui passe sous mes fenêtres en rez de chaussée.

Depuis un mois des gamins entre 8 et 12 ans ont investi la rue. Trois en début de mois de mai, ils sont plus de 10 début juin.

Je suis locataire. Pas de grilles aux fenêtres ni de double vitrage.

Le tap tap incessant des ballons au sol et sur les murs de mon habitation. Quand je ne retrouve pas ces derniers sur mes fenêtres avec la crainte d'en voir une exploser!

Sur la rue 20 mètres où des résidents vivent en RDC. C'est le coin que les gamins préfèrent, sans surveillance adulte. Donc en plus ça "hurle" à tout va.

Je travaille chez moi et cette nouveauté pose un réel problème pour mon travail.

J'ai essayé de cadrer les gamins pour qu'ils restent sur la zone non habitée de la rue (un assez bon bout de rue). Peine perdue. Certains parents décrètent que la rue est aux enfants et revendiquent qu'ils jouent où et comme ils le veulent".

Le maire semble avoir évoqué vouloir "donner" la rue aux enfants, ratissage de votes oblige.

Quels sont mes droits, les droits et recours des résidents?

Sachant que nous n'interdisons pas que les gamins jouent dans la rue, mais que la zone de 20 mètres occupée de part et d'autre de la rue (assez peu large) soit respectée et que les gamins jouent en amont où en aval, pas "sous les fenêtres".

Merci pour vos éclairages.

Par Isadore

Bonjour,

Rien n'interdit à des enfants de jouer dans la rue. Ils ne sont pas censés faire du tapage, mais ils ne sont pas pénalement responsables.

Vous pouvez toujours essayer d'appeler la police au prochain épisode en expliquant que le bruit est très fort et qu'il y a un risque pour les fenêtres.

Voyez aussi avec votre bailleur.

Mais honnêtement même si une issue légale était possible vous aurez plus vite fait de déménager.